

## Loi travail

# Maintenant aux salariés et privés d'emploi de se faire entendre dans les entreprises et dans la rue !

*lundi, 7 mars 2016*

---

La CGT a été reçue ce matin par Manuel VALLS, Myriam EL KHOMRI, Emmanuel MACRON concernant la réforme du code du travail.

La CGT a présenté son projet pour un code du travail du XXIème siècle qui dote les salariés de droits nouveaux et de garanties effectives pour répondre aux enjeux de notre temps.

Le droit du travail doit pouvoir s'appliquer à tous les salariés, quelle que soit la nature et la taille de l'entreprise, la présence ou non d'organisations syndicales.

Nous avons rappelé aux ministres nos points forts :

- La réduction du temps de travail à 32 heures pour travailler mieux, travailler tous ;
- Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail mais être attachés aux personnes, garanties collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur. Rien à voir avec le CPA, tel que le gouvernement le conçoit, qui de fait n'est pas un droit sécurisant la personne ;
- L'inscription de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des instances représentatives des personnels. Le meilleur référendum, c'est la tenue des élections professionnelles tous les deux ans.

Le rendez-vous de ce jour n'est pas une concertation. La restitution prévue par le gouvernement le 14 mars n'est pas l'ouverture d'une négociation.

Le gouvernement écoute mais n'entend pas. Les seules pistes proposées sont celles connues depuis la semaine dernière et dévoilées par les quotidiens : augmentation du plafond de la barémisation des indemnités prud'homales pour licenciement abusif, révision du périmètre des groupes internationaux concernant le licenciement économique.

Faire des modifications à la marge, n'est pas une réponse. Il faut retirer le projet et ouvrir des négociations sur un contenu nouveau.

Flexibiliser, précariser le contrat de travail ne crée pas de CDI mais de la précarité. Le projet de loi EL KHOMRI aggraverait la crise économique et le chômage. Ce n'est pas ce qu'attendent les jeunes, les salariés, les privés d'emploi.

La mobilisation est bien à l'ordre du jour tant sur la réforme du code du travail que sur les revendications salariales, d'emploi ou de conditions de travail.

La CGT appelle

- A faire du 9 mars un rendez-vous de mobilisation qu'il faut réussir
- A faire du 31 mars une grande journée intergénérationnelle et interprofessionnelle par les grèves et les manifestations.

La CGT créera les conditions, dans cette période, pour faire grandir la mobilisation.

Montreuil, le 7 mars 2016

---